

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : /

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le vendredi 19 janvier 2024

**OBJET : DELIBERATION N°1 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

M. Ladislas Polski  
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy  
M. Didier David  
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex  
M. Stéphane Poulet  
Mme Isabelle Depagneux-Segaud  
M. Jean-Paul Genieys  
Mme Chantal Carrié  
M. Alain Brunetti  
Mme Marie-Pierre Parini  
M. Jacques Bisch  
M. Charlie Ferrero  
Mme Noëlle Dyot-Gerardin  
M. Maurice Bernardi  
M. Alain Junguené  
Mme Annabel Beccatini-Gesrel  
Mme Fabienne Bermond  
Mme Sylvie Daniel  
M. Gilles Ugolini  
M. Laurent Portelli  
Mme Sophie Bournot  
Mme Marion Troyat  
Mme Sabrina Missud-Guillet  
M. Mohamed Abdelaziz Tafer  
M. Fabien Bonnafoux  
M. Jean-Marie Fort  
Mme Isabelle Martello  
M. Didier Razafindralambo  
Mme Annick Meynard  
Mme Virginie Escalier  
M. Guy Ferrandez

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

**M. Christophe BOSIO représenté par Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX**

**Mme Audrey BRUNO-GIANNINI représentée par M. Jacques BISCH**

**ABSENT(E)S :**

**Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux**

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 006-210601498-20240207-DEL1\_ROB-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2024**

**N° 1**

Rapporteur : **Monsieur Jean-Paul GENIEYS**

Direction : **Direction générale**

Objet : **Rapport d'Orientations Budgétaires 2024**

Domaine : **7 - Finances locales - 7.1.6 ROB**

Mes chers collègues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1,

**VU** les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat,

**Considérant** le document ci-joint réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée municipale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 et de la production du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024, joint à la présente délibération.**

***L'assemblée prend acte du débat, aucun vote n'est suscité.***

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

**Fabien BONNAFOUX,**

**Ladislav POLSKI,**

**Secrétaire de séance**

**Maire de La Trinité**



Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 006-210601498-20240207-DEL1\_ROB-DE



# Rapport d'orientations budgétaires 2024

Budget principal et budgets annexes de la commune

## Les moyens d'agir

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20240207-DEL1\_ROB-DE



## TABLE DES MATIERES

<b>RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : QUELLES SONT LES REGLES ?</b>	<b>4</b>
---	----------

<b><u>PREMIERE PARTIE : SOUTENIR LE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE DANS UN CONTEXTE INCERTAIN ET CONTRAINT</u></b>	<b>6</b>
--	----------

<b>1. CONTEXTE, ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ET IMPACTS POUR LA COMMUNE DE LA TRINITE</b>	<b>7</b>
1. UN CONTEXTE INTERNATIONAL INCERTAIN	7
2. LE CONTEXTE NATIONAL ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024	7
3. LES MESURES POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT ET POUR SOUTENIR LES COLLECTIVITES	7
<b>LES MESURES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7</b>
<b>2. PORTRAIT SYNTHETIQUE DE LA COMMUNE</b>	<b>9</b>
1. LA POPULATION	9
2. LE LOGEMENT	10
3. L'EMPLOI CHEZ LES TRINITAIRES	11

<b><u>DEUXIEME PARTIE : UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT MAITRISE QUI CONSOLIDE LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE CREEES ET REPRIS EN GESTION DIRECTE</u></b>	<b>14</b>
--	-----------

<b>1. UNE GESTION DYNAMIQUE DE LA TRESORERIE POSITIVE</b>	<b>16</b>
1. UNE AMELIORATION CONTINUE QUI PERMET UNE GESTION DYNAMIQUE DE LA TRESORERIE COMMUNALE	16
2. L'OUVERTURE DE COMPTES A TERME	16
<b>2. UNE GESTION STRICTE ET MAITRISEE DES DEPENSES DE GESTION</b>	<b>17</b>
1. DES DEPENSES DE GESTION EN FORTE BAISSA RELATIVE MALGRE LES REPRIS DE COMPETENCES ET LE CONTEXTE INFLATIONNISTE	17
2. UNE DIMINUTION DES CHARGES DE GESTION COURANTE PAR RAPPORT A 2019	17
<b>3. LES CHARGES DE PERSONNEL MAITRISEES</b>	<b>18</b>
1. L'INDEXATION DE 40% DES AGENTS A L'INFLATION ET LES MESURES DE L'ETAT EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT	18
2. UNE ELASTICITE BUDGETAIRE QUI N'EST PAS IMPACTEE PAR CETTE HAUSSE EN RAISON DES BAISSA DES AUTRES CHARGES ET D'UNE HAUSSE DES RECETTES	18
<b>4. UNE CAPACITE FINANCIERE D'AUTOFINANCEMENT SAINE ET RETROUVEE</b>	<b>19</b>
1. UNE EPARGNE DE GESTION CONSOLIDEE ET POSITIVE	19
2. UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE A L'EQUILIBRE POUR LA 1 <sup>ERE</sup> FOIS EN 10 ANS	20
<b>5. LA REUSSITE DE LA REPRIS DES COMPETENCES EN GESTION DIRECTE</b>	<b>20</b>
1. BILAN DE LA REPRIS DES COMPETENCES PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS	20
2. DES ECONOMIES DE GESTION ET UNE MUTUALISATION INTERNE GAGNANTE	21
3. UNE AMELIORATION DETERMINANTE DU FONCTIONNEMENT	21
<b>6. UNE SITUATION RH DESORMAIS STABILISEE AVEC PLUS DE 300 AGENTS</b>	<b>23</b>
1. PORTRAIT DE LA COLLECTIVITE	23
2. L'ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX	24

3. LES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDES AUX AGENTS	24
<b>7. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25</b>
1. LE GEL DU TAUX COMMUNAL DE L'IMPOT FONCIER APRES UNE BAISSSE DE 10% EN 2023	25
2. UNE REVALORISATION DES TARIFICATIONS DE CERTAINS SERVICES PUBLICS	25
3. UNE HAUSSE DES RECETTES USAGERS ET DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	25
4. L'INTEGRATION D'UN QUARTIER DE LA COMMUNE DANS LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	25
<b>8. LE BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX</b>	<b>25</b>

### **TROISIEME PARTIE : PREPARER LA TRINITE DE DEMAIN AVEC SERENITE ET ANTICIPATION**

<b>1. LA COMMUNE POURSUIT SON DESENDETTEMMENT PROGRESSIF MALGRE DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS</b>	<b>28</b>
1. LES CHARGES D'INTERETS DE LA DETTE	28
2. UNE APPROCHE PLURIANNUELLE ET PLANIFIEE DU DESENDETTEMMENT	28
<b>2. POURSUIVRE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE POUR AMELIORER LES SERVICES PUBLICS AUX TRINITAIRES</b>	<b>30</b>
1. UNE HAUSSE CONTINUE ET PROGRESSIVE DES TRAVAUX DE BATIMENTS PUBLICS	30
2. POURSUIVRE LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT QUI PREVOIT PLUS DE 30 MILLIONS D'EUROS AFIN DE MODERNISER ET AMELIORER LES SERVICES PUBLICS	31
3. UN CYCLE D'INVESTISSEMENT STRUCTURE, SOUTENABLE FINANCIEREMENT ET EXEMPLAIRE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	32

# Rapport d'orientations budgétaires et débat d'orientations budgétaires : quelles sont les règles ?

Sont rappelées ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat d'orientations budgétaires.

## Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

## Principaux arrêts de jurisprudence

- Le budget primitif d'une commune ne peut être adopté sans qu'un débat d'orientations budgétaires n'ait été organisé (TA Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay-le-Fleury).
- Le débat d'orientations budgétaires ne peut intervenir le soir-même dans une séance précédant l'adoption du budget communal (TA Montpellier, 5 novembre 1997, syndicat de gestion du collège de Florensac).
- Le débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'une mesure préparatoire au vote du budget de la commune et ne donne pas lieu à un vote. Il ne peut être qualifié d'affaire soumise à délibération au sens de l'article L.2121-12 du CGCT (CAA Marseille, 22 mars 2012, commune de Roquefort-les-Pins).
- Le rapport d'orientations budgétaires doit être suffisamment précis et détaillé. Ainsi, un document intitulé « rapport » ne comportant que quelques considérations générales sur les nouvelles charges imposées aux communes par des mesures gouvernementales et sur la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale ne peut être assimilé à une note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du CGCT (TA Nice, 10 novembre 2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de la Valette du Var).

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20240207-DEL1\_ROB-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20240207-DEL1\_ROB-DE



# PREMIERE PARTIE : SOUTENIR LE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE DANS UN CONTEXTE INCERTAIN ET CONTRAINT

# 1. Contexte, analyse synthétique de la situation et impacts pour la commune de La Trinité

## 1. Un contexte international incertain

Les incertitudes économiques mondiales, le niveau élevé des coûts énergétiques, la persistance d'une inflation généralisée en zone euro et dans la plupart des pays du monde, la guerre en Ukraine, la guerre entre Israël et le Hamas, la persistance de la menace terroriste en France et dans le monde, ont marqué l'année 2023. Ces événements s'inscrivent après la longue pandémie de COVID 19 et une période de crise économique qui a affaibli le pouvoir d'achat des populations du monde entier. L'offre monétaire s'est durablement réduite.

L'impact de ces éléments essentiels, entre autres, génère un contexte de fortes tensions. Les collectivités locales par leur préoccupation de l'intérêt général du quotidien, de par la proximité des services publics aux usagers et la pérennité des projets qu'elles conduisent, n'ont eu de cesse de renforcer la puissance publique en agissant concrètement.

## 2. Le contexte national et le projet de Loi de Finances 2024

Le projet de loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un contexte national encore marqué par l'inflation et par une croissance économique en très légère augmentation. Pour ce deuxième budget de la mandature législative, le Gouvernement base ses prévisions sur une hypothèse de reflux de l'inflation qui passerait de + 4,9 % en 2023 à + 2,6 % en 2024.

Concernant la croissance économique, le PIB poursuivrait sa hausse en 2024 avec une augmentation de + 1,4 % contre + 1 % en 2023. Cette croissance du PIB serait rendue possible par une détente des prix des matières premières, par le rebondissement des parts de marché à l'exportation ainsi que par un marché du travail qui continue d'être dynamique malgré un ralentissement. Le principal facteur de nature à freiner l'activité serait désormais constitué par la hausse des taux d'intérêt affectant en particulier l'investissement des ménages.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit un retour du déficit public sous le seuil de 3 % du PIB à horizon 2027. Pour l'année 2024, le projet de loi de finances prévoit une diminution du déficit public qui passerait de - 4,9 % en 2023 à - 4,4 % en 2024. En 2023 le déficit devrait être contenu à - 4,9 % du PIB contre - 5 % prévu dans la loi de finances, en partie grâce à la baisse observée sur les prix de l'énergie qui a permis de diminuer le coût des différentes mesures de soutien mises en place.

## 3. Les mesures pour soutenir l'investissement et pour soutenir les collectivités

### Les mesures de fonctionnement

L'Etat prévoit de revoir à la hausse la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 320 millions d'euros. Une hausse de 3,9 % des bases fiscales a aussi été fixée par l'Etat dans le cadre du projet de Loi de Finances 2024. Un budget vert est aussi instauré afin de soutenir la planification écologique.

### Le fonds vert de l'Etat et les autres subventions d'investissement

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert jusqu'en 2027 et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024 pour contribuer à

répondre aux enjeux de la planification écologique. En 2023, le fonds vert a déjà apporté un soutien financier à près de 6 000 porteurs de projets concernant près de 5 000 communes en métropole et en outre-mer, pour des projets représentant des dépenses de 6,27 milliards d'euros et un engagement du fonds vert de 1,5 milliard d'euros (chiffres arrêtés à novembre 2023).

- La commune de La Trinité a déposé trois dossiers en 2023, deux en direct et un avec l'établissement public foncier régional.
- Deux accords de subventions ont été obtenus pour un montant d'1,5 million d'euros pour la rénovation thermique de l'école Lepeltier et l'opération foncière de la Gare, ce qui représente 1 % de l'enveloppe régionale, soit 5 fois plus que ce que la ville représente en nombre d'habitants.
- La commune de La Trinité a obtenu une aide de 55 000 € pour les jeux dans les écoles sur le fonds DETR qui sera de nouveau sollicitée en 2024, notamment pour la salle culturelle et de festivités.

8

### Le plan rebond de la Caf

La Caisse d'Allocations Familiales souhaite préserver l'offre d'accueil existante et redynamiser la création de modes d'accueil en consolidant et en pérennisant pour 2024 le plan rebond lancé en 2022 avec 300 millions d'euros. La commune de La Trinité entend mobiliser près d'1 million d'euros sur l'ensemble du mandat pour ses équipements petite enfance. L'objectif est de mobiliser 40 % de places en plus pour les Trinitaires par rapport à 2020, soit près de 20 places supplémentaires. Cet objectif est réalisé à 60 % à ce stade. Les investissements à venir permettront d'améliorer la qualité d'accueil des enfants l'été, de sécuriser la crèche et de diminuer le coût de fonctionnement de l'équipement. La reprise de compétence s'est par ailleurs déjà accompagnée de services supplémentaires puisqu'un relais petite enfance a été créé ouvert tous les jours de la semaine.

- La commune de La Trinité a obtenu 230 000 € en 2022 pour une première extension de sa crèche en préfiguration de la reprise de compétence, ce qui a permis de créer 9 places pour les Trinitaires.
- En 2023, la commune a obtenu 130 000 € dans le cadre de deux nouveaux dossiers liés à la reprise de compétence petite enfance, ce qui a permis de rediriger 4 nouvelles places pour les Trinitaires, de moderniser le Portail Famille petite enfance afin de faciliter les accès et de créer un relais petite enfance trinitaire ouvert tous les jours pour les assistantes maternelles.
- En 2024, la commune déposera un nouveau dossier dans ce cadre afin de réaliser une nouvelle extension de la crèche, notamment en faveur de lits bébés, et d'engager une rénovation thermique permettant de réaliser des économies et de maîtriser les températures excessives estivales pour un montant estimé à 800 000 euros.

### Le soutien aux territoires du Département et de la Région

Le Département des Alpes-Maritimes et la Région poursuivent leurs efforts en faveur des collectivités locales. La commune de La Trinité a obtenu 1,5 million d'euros de soutiens financiers depuis 2021 pour la réalisation de la salle culturelle et de festivités, la rénovation thermique de l'école de musique, de la gendarmerie, de la médiathèque, la rénovation patrimoniale d'un tableau du XVII<sup>ème</sup> siècle de l'église, d'actions en matière de sécurité, d'environnement et d'équipements informatiques.

- La commune déposera de nouvelles demandes en 2024 afin de soutenir son plan pluriannuel d'investissement.

## 2. Portrait synthétique de la commune

### 1. La population

La population trinitaire retenue au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est celle comptabilisée au 31 décembre 2021. Elle s'élève à 10 344 personnes contre 10 155 personnes en 2023. Il faut noter que la méthodologie de calcul de la population s'observe sur 5 ans. Elle se stabilise autour de 10 500 habitants malgré l'augmentation du nombre de logements.

#### Evolution de la population sur la commune

	2010	2015	2021
Population municipale	10 332	10 222	10 276
Population comptée à part	121	63	68
<b>Population totale</b>	<b>10 453</b>	<b>10 285</b>	<b>10 344</b>

Sources : Insee, RP2021 (géographie au 01/01/2023), RP2015 (géographie au 01/01/2017) et RP2010 (géographie au 01/01/2012).



#### Les naissances en hausse

Le nombre de naissances domiciliées sur la commune est plus important en 2022 qu'en 2021 puisqu'il y a 21 naissances de plus qu'en 2021, ce qui témoigne de l'attractivité de la commune pour les jeunes couples qui s'installent de plus en plus. Le nombre de décès est stable.

#### Naissances - Décès

Indicateurs	La Trinité	France
<u>Naissances domiciliées</u>	117	724 777
<u>Décès domiciliés</u>	99	673 048

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 **2022**

Source : Insee, État civil - 2022

L'attractivité de la ville permet de maintenir le nombre d'habitants et l'équilibre dans les écoles. La commune a un taux d'activité supérieur à la moyenne nationale et un taux de chômage inférieur de 20 % à la moyenne du pays.

## 2. Le logement

### La suppression de la carence SRU en 2024

La commune n'est plus sous tutelle de l'Etat en matière de logement social. Après 3 ans de labeur et d'initiatives raisonnées en matière de logement, l'Etat a considéré que la commune travaillait désormais dans le bon sens et le Préfet a pris un arrêté en date du 29 décembre 2023 pour lever la carence.

Pour ce faire, la commune a notamment déployé une convention d'intermédiation locative pour permettre à des propriétaires bailleurs de conventionner leur logement tout en maintenant les locataires existants à des loyers inférieurs mais en bénéficiant d'avantages fiscaux significatifs.

La commune a par ailleurs poursuivi le travail engagé sur les deux DUP existantes et a assuré une veille foncière active avec l'établissement public foncier régional afin d'agir de manière stratégique, maîtrisée, et d'assurer ainsi la préservation des équilibres démographiques trinitaires.

La commune retrouve sa souveraineté en matière de logement et de préemption et ne sera plus redevable désormais de la surpénalité SRU grâce à son bilan 2020-2022. Elle devait auparavant payer cette surpénalité de 120 000 euros en raison du mauvais bilan de la précédente période triennale 2018-2020, puisque c'est en fonction du bilan triennal passé que l'Etat prend ses décisions.

### Portrait synthétique du logement sur la commune

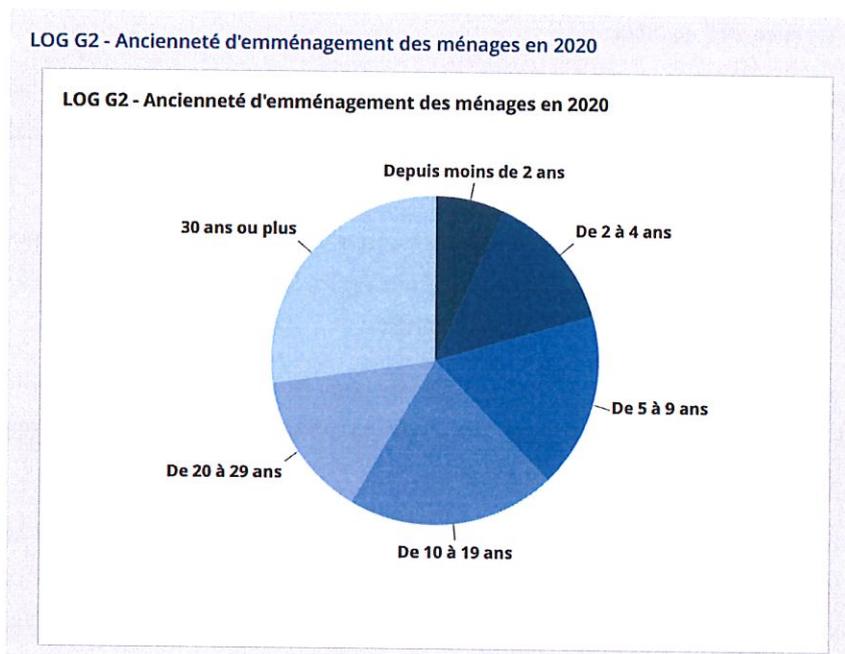
La construction des logements bénéficie essentiellement aux Trinitaires. La « décohabitation » explique en grande partie que le nombre d'habitants par logement diminue pour s'établir à 2,095 par logement. Cette statistique reste inchangée par rapport à 2023.

<b>Logement</b>		<b>La Trinité</b>	<b>France</b>
<b>Indicateurs</b>			
<u>Nombre de logements</u>		4 767	36 815 787
<u>Part des résidences principales (%)</u>		91,0	82,1
<u>Part des rés. secondaires (yc log. occasionnels)(%)</u>		2,2	9,7
<u>Part des logements vacants (%)</u>		6,8	8,2
	1968 1975 1982 1990 1999 2009 2014 <b>2020</b>		

Sur les 50 dernières années, le nombre de résidences principales a progressé plus vite à La Trinité que dans le reste de la France, ce qui explique que celui-ci s'établisse désormais à 91,1 % des logements, soit 10 % au-dessus de la moyenne en France et 20 % au-dessus de celui de Nice (72,2 % en 2019). Le nombre de logements vacants à La Trinité est 20 % inférieur à la moyenne nationale et représente moins de la moitié du taux niçois (14 %).

Ces éléments sont de nature à renforcer les contraintes auxquelles la commune est soumise en matière de services quotidiens à rendre aux usagers et la rareté des logements sur la commune, logements essentiellement destinés à loger des actifs.

La commune de La Trinité connaît des arrivées progressives de jeunes ménages actifs avec enfants, ce qui implique pour la commune de travailler sur la carte scolaire afin d'anticiper les flux à venir.



### 3. L'emploi chez les Trinitaires

La commune compte 30 % de sa population en emploi salarié, dont une part non négligeable (20 % des emplois salariés) sur des emplois relevant du secteur industriel et de la construction.

Une représentation plus importante que la moyenne départementale des professions industrielles et de la construction

**Postes salariés par secteur d'activité agrégé et taille d'établissement fin 2021**

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>2 919</b>	<b>100,0</b>	<b>778</b>	<b>2 141</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	3	0,1	3	0
Industrie	244	8,4	64	180
Construction	339	11,6	109	230
Commerce, transports, services divers	1 881	64,4	508	1 373
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	1 176	40,3	217	959
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	452	15,5	94	358

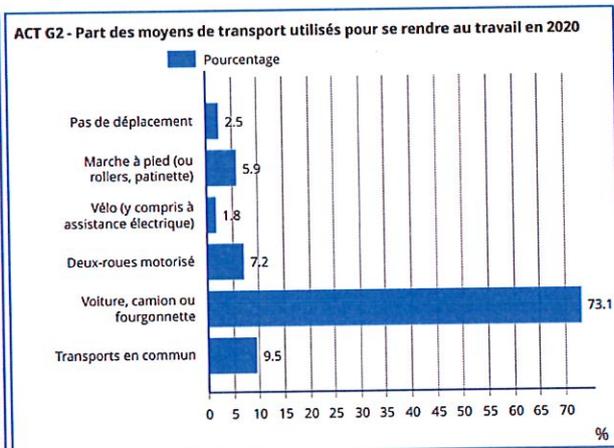
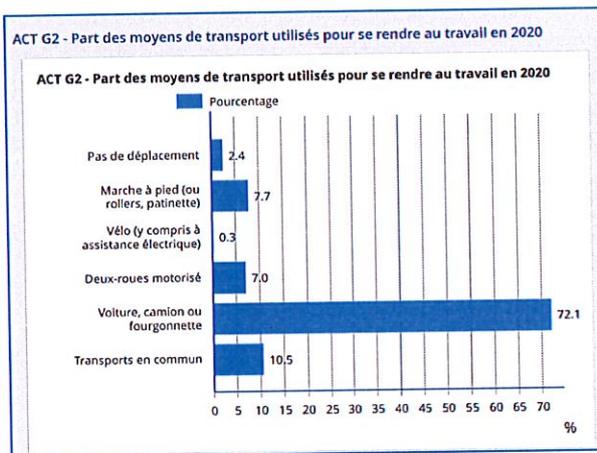


### La voiture comme moyen privilégié pour se rendre au travail

La réalité actuelle des usages des travailleurs trinitaires témoigne de la situation existante. Le sujet des déplacements est un enjeu majeur pour la commune et ses habitants. Le lancement du projet de ligne T5 du tramway est la perspective principale de désengorgement des axes de circulation routiers du territoire, qui seront libérés quotidiennement de milliers de véhicules lorsque le tramway sera en circulation. Par ailleurs, les aménagements de sécurisation et d’embellissement des axes principaux de la ville, et l’aménagement d’une piste cyclable reliant La Trinité au centre-ville de Nice et au bord de mer, ont vocation à faciliter et renforcer à terme tous les usages de déplacements « doux ». Enfin, la régulation du stationnement, la création de places en zone bleue et arrêt minute, a permis de libérer du stationnement pour les Trinitaires.

La Trinité

Saint Laurent du Var



Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20240207-DEL1\_ROB-DE



DEUXIEME PARTIE : UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
MAITRISE QUI CONSOLIDE LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE  
CREES ET REPRIS EN GESTION DIRECTE

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20240207-DEL1\_ROB-DE



# 1. Une gestion dynamique de la trésorerie positive

## 1. Une amélioration continue qui permet une gestion dynamique de la trésorerie communale

L'amélioration continue de la trésorerie de la commune consolide idéalement la trajectoire de la ville de La Trinité. Les efforts de gestion cumulés depuis 2020 ont permis de rembourser progressivement et intégralement la ligne de trésorerie et de reconstituer une trésorerie positive en 2023.

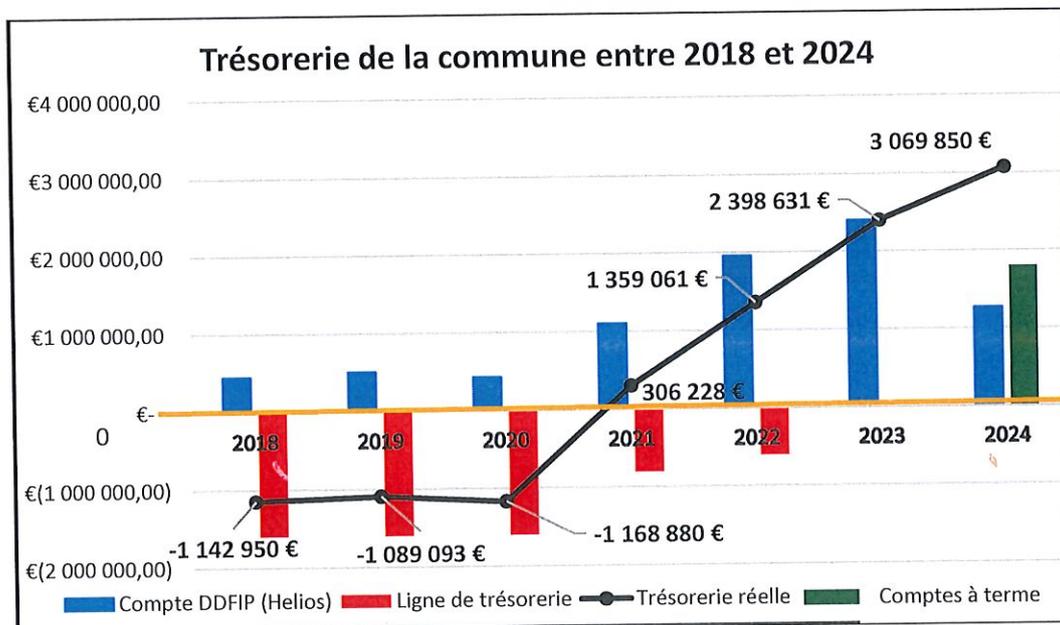
En 2024, la commune entre dans une nouvelle ère qui lui permet de gérer de façon dynamique sa trésorerie puisque des comptes à terme auprès des finances publiques ont été ouverts dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, suite aux décisions prises lors du dernier conseil municipal de décembre, pour un montant initial d'1,8 million d'euros.

16

## 2. L'ouverture de comptes à terme et le dialogue avec les banques

Cette gestion dynamique consiste à recevoir des intérêts sur la trésorerie dont dispose la commune au regard des flux financiers désormais importants en entrée et en sortie mais qui ne sont pas linéaires sur l'année. Cette situation n'a pas nécessairement vocation à perdurer de façon continue dans le temps mais c'est désormais un nouvel outil à disposition de la collectivité (barre verte).

L'enjeu est de poursuivre cette dynamique très positive et de maintenir un niveau de trésorerie satisfaisant. Le graphique ci-dessous montre parfaitement la progression de la commune en la matière sur les 6 dernières années.



La trésorerie réelle de la commune (ligne noire) est redevenue positive pour la première fois depuis de très nombreuses années au second semestre 2021. C'est à ce moment-là que le compte de la commune (barre bleue) a disposé davantage de liquidités que l'encours de ligne de trésorerie mobilisé (barre rouge). Le franchissement de la ligne orange témoigne du fait que la commune est effectivement sortie d'une situation dans laquelle elle vivait à crédit sans pouvoir rembourser ses dettes.

La trajectoire de trésorerie progresse ensuite continuellement pour rejoindre la réalité des liquidités dont dispose effectivement la commune puisque l'entièreté de la ligne de trésorerie est désormais remboursée. C'est ce qui justifie clairement la sortie de la commune de La Trinité du réseau d'alerte des finances publiques fin 2022.

Le dialogue avec les banques pour la mobilisation de prêts s'en retrouve facilité et la commune dispose désormais des meilleurs taux pour financer sereinement ses investissements sur le long terme. Dans le contexte actuel, c'est un avantage déterminant pour assurer l'équilibre budgétaire des investissements engagés.

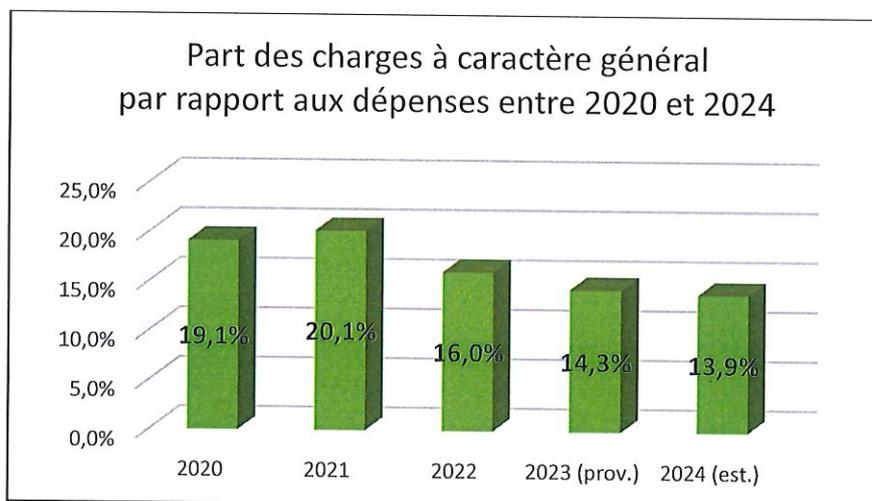
## 2. Une gestion stricte et maîtrisée des dépenses de gestion

17

### 1. Des dépenses de gestion en forte baisse relative malgré les reprises de compétences et le contexte inflationniste

Les reprises de compétences de l'animation, la petite enfance, les sports et la jeunesse ont été intégralement absorbées dans les charges de gestion en raison d'une gestion stricte et maîtrisée qui s'est poursuivie en 2023. Mieux, les dépenses ont très fortement diminué en valeur relative.

A l'horizon 2024, ces charges devraient globalement se stabiliser à leur niveau de 2019 malgré, là encore, l'inflation et les reprises de compétences, ce qui témoigne d'une grande rigueur de gestion mais aussi de choix budgétaires en matière d'investissements productifs et économes.



### 2. Une diminution des charges de gestion courante par rapport à 2019

Les charges à caractère général diminuent en valeur absolue en 2023 et retrouvent même leur niveau de 2019 (2 282 339 € pour mémoire), alors même que la commune a intégré 4 nouvelles compétences pourtant très consommatrices en 2022 et 2023.

La forte diminution des autres charges de gestion courante s'explique par la reprise de compétences puisque la commune ne devra plus verser de participation budgétaire au syndicat Val de Banquière. L'économie est nette.

Les réorganisations, les investissements stratégiques sur les économies d'énergie, le parc automobile, et les choix budgétaires de la commune dans le cadre du dialogue budgétaire avec tous les services, ainsi que la logique d'internalisation des compétences trouvent ici un écho en année pleine très intéressant.

Cela permet à la ville d'obtenir des résultats très probants qui viennent consolider la trajectoire engagée de redressement depuis 2020. Ce sont ces décisions qui permettent à la ville de générer une capacité d'autofinancement nette positive et qui donnent à la commune une capacité à décupler, tant en investissement externe qu'en régie, la rénovation et la modernisation de tout le patrimoine communal. Cela permet de réduire, par effet immédiat, les charges de fonctionnement courant de ce patrimoine.

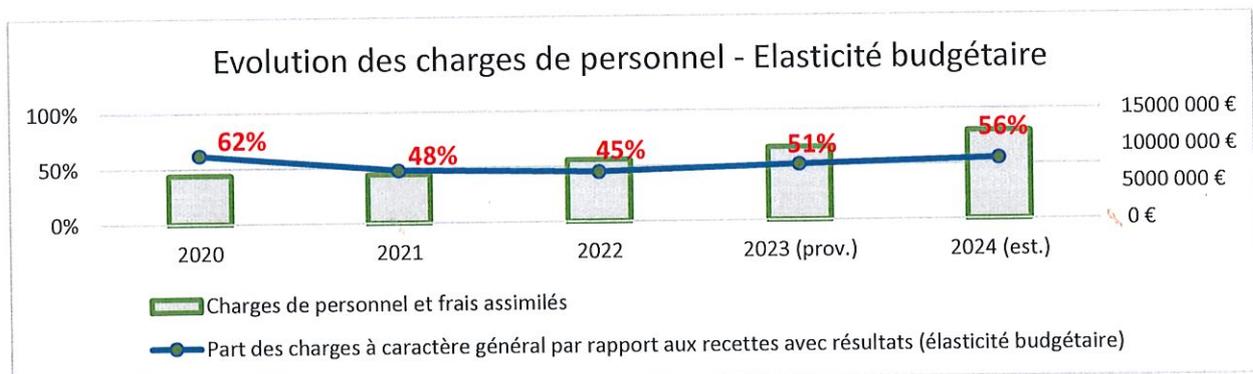
### 3. Les charges de personnel maîtrisées

#### 1. L'indexation de 40 % des agents à l'inflation et les mesures de l'Etat en faveur du pouvoir d'achat

Les charges de personnel augmentent en raison de l'inflation et de la reprise de compétences en valeur absolue. La hausse de ces charges en raison des mesures de pouvoir d'achat d'inflation est estimée à 600 000 k€. Il s'agit de l'indexation automatique des bas salaires sur la hausse du SMIC, des mesures de valorisation de 5 points d'indice pour tous les agents, de la hausse du glissement vieillesse technicité automatique et d'une hausse annoncée mais encore indéterminée du point d'indice des fonctionnaires. De plus en plus d'agents, y compris en catégorie B sont concernés par l'indexation aux revalorisations du SMIC.

#### 2. Une élasticité budgétaire qui n'est pas impactée par cette hausse en raison des baisses des autres charges et d'une hausse des recettes

Il est intéressant de mesurer l'élasticité budgétaire de la commune afin de comprendre la capacité pour la commune à assumer ces charges. Il s'agit donc de mesurer ce que ces charges représentent par rapport aux ressources.



En 2023, et malgré les reprises de compétences et le contexte inflationniste, les charges de personnel augmentent mais en représentant 51 % des ressources communales. Cela devrait progresser en 2024 en raison de l'inflation et de l'effet année pleine des reprises de compétences mais dans des proportions raisonnables à 56 %.

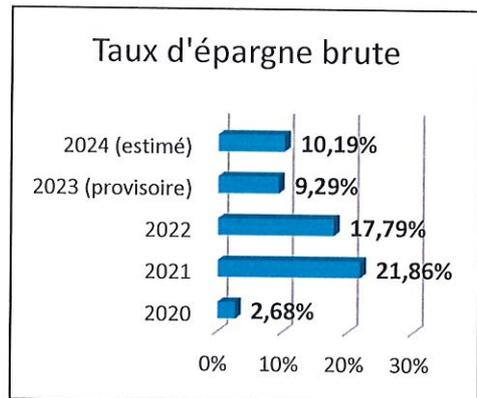
Cette élasticité budgétaire reste plus avantageuse qu'en 2020. Il faut noter que les ressources ont augmenté de 53 % entre 2020 et 2023, soit 6,7 millions d'euros et que l'élasticité doit aussi s'apprécier en valeur absolue, la marge en 2023 étant très nettement plus importante qu'en 2020, en raison des économies substantielles réalisées en parallèle sur les charges de gestion courante.

## 4. Une capacité financière d'autofinancement saine et retrouvée

### 1. Une épargne de gestion consolidée et positive

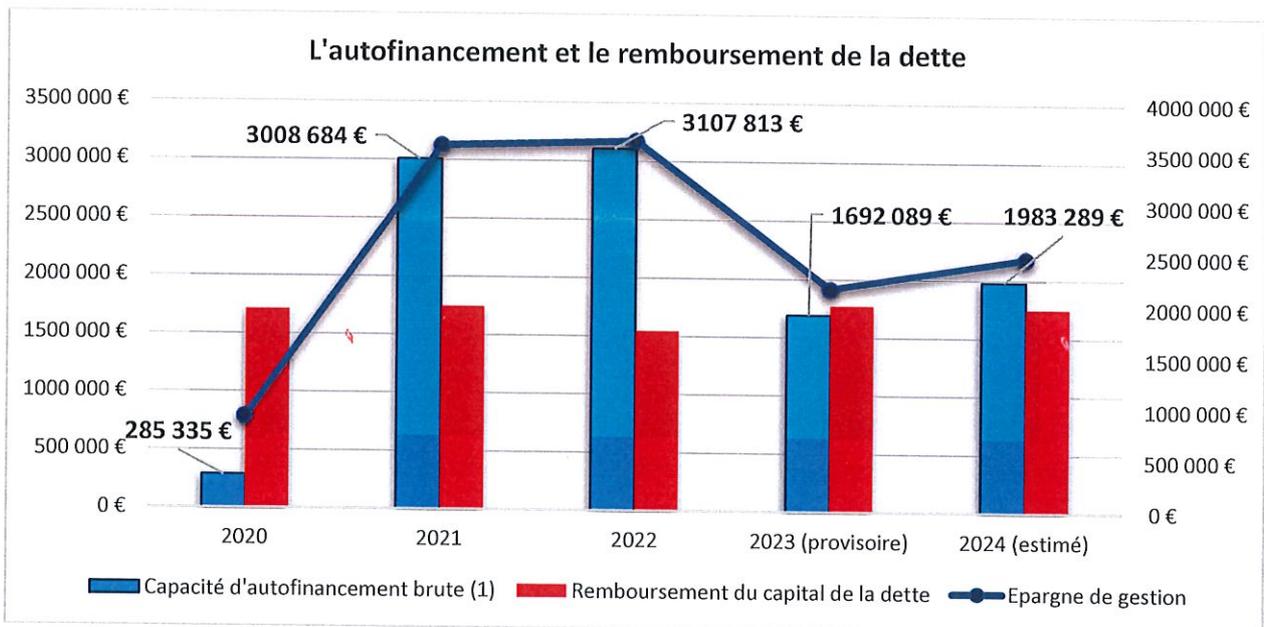
19

L'épargne de gestion s'établit à 1,5 million d'euros en 2023. C'est une nouvelle donnée très intéressante car l'année 2023 n'est marquée par aucune ressource exceptionnelle (aucune vente patrimoniale par exemple). C'est la première fois depuis plus de 10 ans que la commune couvre le remboursement de sa dette par son épargne de gestion, et sa seule et unique gestion. En bleu, il s'agit de la capacité d'autofinancement brute et en rouge du remboursement de la dette.



La barre bleue doit se situer au-dessus de la barre rouge dans un souci de bonne gestion. Cela n'a jamais été le cas, hors ressources exceptionnelles, depuis plus de 10 ans. Les années 2021 et 2022 ont été marquées par des recettes exceptionnelles qui expliquent ce graphique. Les années 2023 et 2024 n'intègrent aucune ressource exceptionnelle et l'équilibre obtenu se fait donc naturellement. Il faut noter que cette trajectoire est celle qui avait été définie dès 2020 avec comme objectif initial de couvrir le remboursement de la dette à partir de 2024.

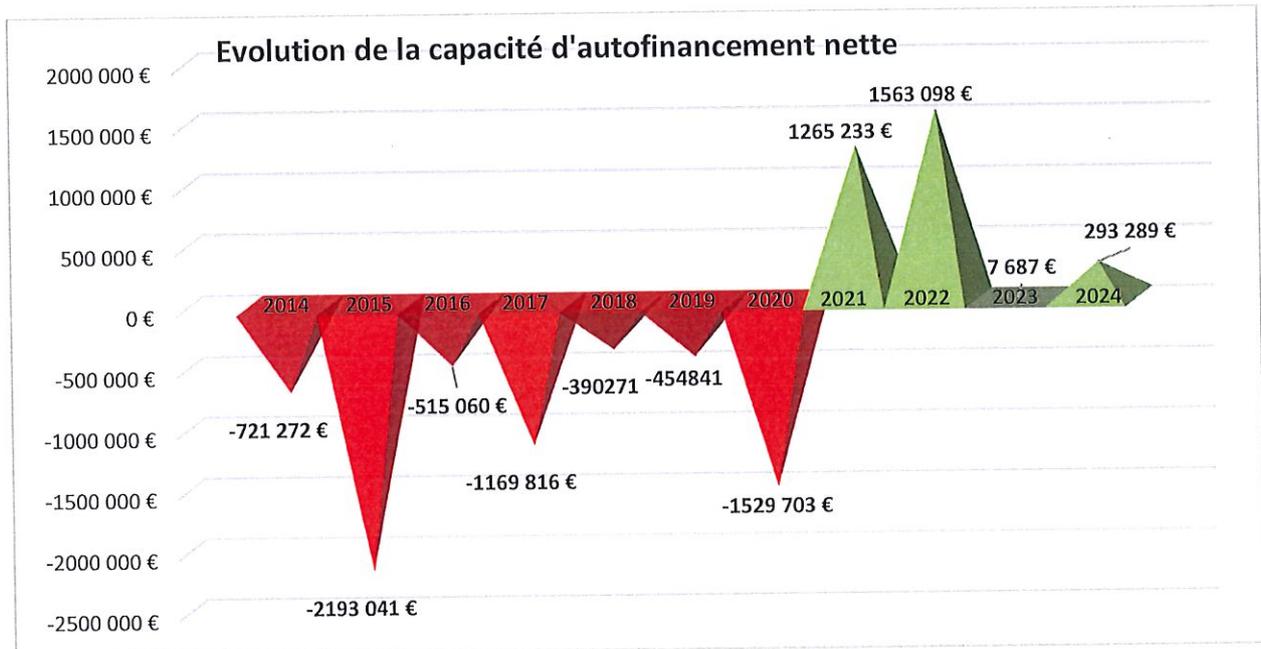
Cette donnée entérine ainsi la réalité budgétaire saine de la commune dès 2023 et qui s'appuie désormais sur un socle solide qu'il s'agit de maintenir dans le temps long.



## 2. Une capacité d'autofinancement nette à l'équilibre pour la 1<sup>ère</sup> fois en 10 ans

La capacité d'autofinancement nette permet de mesurer l'aptitude pour la commune à rembourser sa dette. Cet indicateur est crucial pour apprécier la solidité des finances communales. Le graphique ci-dessous montre bien la dureté de ce ratio sur le temps long. Les années 2021 et 2022 ont généré des CAF nettes positives en raison de ressources exceptionnelles.

L'année 2023 marque un tournant majeur car la CAF nette est à l'équilibre pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis plus de 10 ans sans aucune ressource exceptionnelle. L'enjeu dans les années à venir est de maintenir cet indicateur.

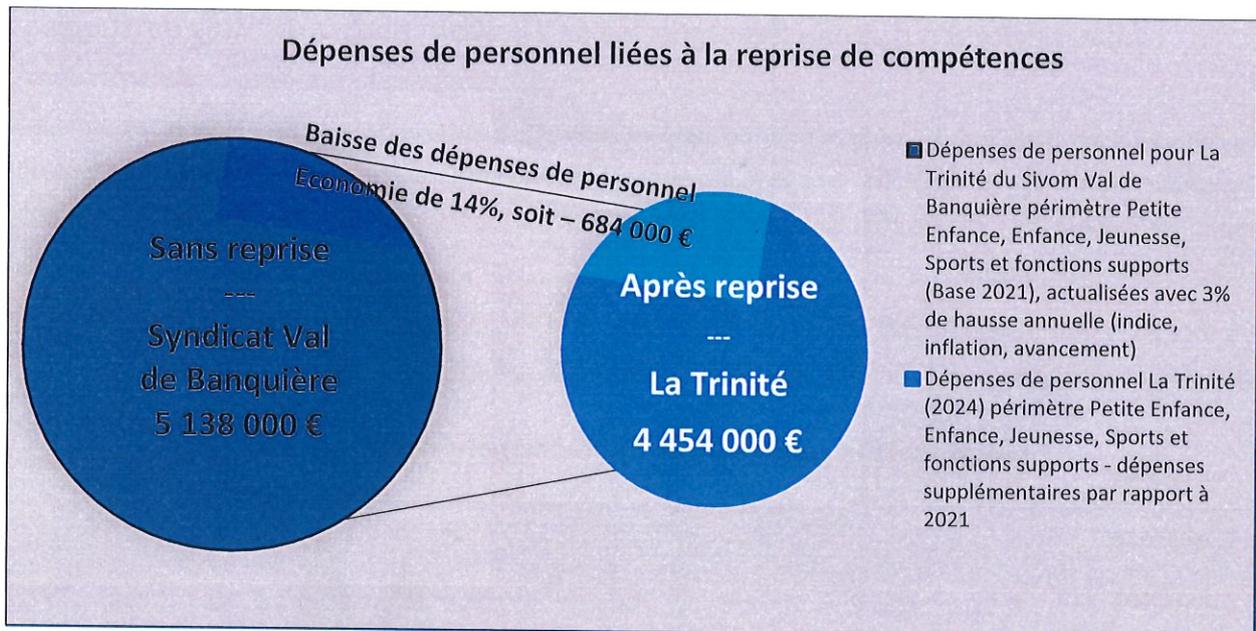


## 5. La réussite de la reprise des compétences en gestion directe

### 1. Bilan de la reprise des compétences petite enfance, jeunesse et sports

L'année 2023 a été marquée par la reprise des compétences petite enfance, jeunesse et sports au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Ces reprises de compétences se sont très bien passées, comme celle de l'animation auparavant en 2022, dans un cadre partenarial avec le syndicat.

Conformément au compte administratif 2021 du syndicat Val de Banquière, dernière année durant laquelle toutes les compétences transférées étaient exercées par le syndicat Val de Banquière, il convient d'établir un premier comparatif des dépenses réalisées au sein du syndicat par rapport à celles réalisées par la commune. L'année de référence utilisée est donc 2021 pour le syndicat, et le montant RH a été actualisé à hauteur de 3 % par an en raison des hausses naturelles en ressources humaines. Il faut savoir toutefois que les hausses constatées en 2022, 2023 et 2024 au sein du syndicat s'élèvent plutôt à 5 % en moyenne. Le montant retenu pour La Trinité est celui des dépenses supplémentaires réelles par rapport à 2021 actualisé de l'inflation.



Le graphique ci-dessus montre qu'en reprenant les compétences, la commune a réalisé sur les ressources humaines une économie nette de plus de 600 000 €.

## 2. Des économies de gestion et une mutualisation interne gagnante

Ce gain majeur s'explique par les choix stratégiques de gestion des ressources humaines de la commune. Les organisations mises en place ont été simplifiées, la reprise de souveraineté de la commune permet des choix plus évidents à l'échelle communale et basés seulement sur l'intérêt des Trinitaires. Cela s'explique aussi par le fait que La Trinité peut désormais mutualiser ses charges et fonctions supports sur un périmètre beaucoup plus large qu'auparavant en interne alors que les fonctions supports du syndicat Val de Banquière étaient assumées pour 40 % par La Trinité mais étaient mutualisées à l'ensemble du syndicat, alors que La Trinité devait de toutes façons assumer aussi ses propres fonctions supports.

Dans le cadre des reprises de compétences, la commune a décidé de renforcer l'encadrement intermédiaire et les équipes opérationnelles. L'administration générale, les ressources humaines, les services techniques, les finances, l'informatique, entre autres, sont des charges à répartir sur plus de 300 agents désormais et de multiples compétences alors qu'elles étaient réparties sur une centaine d'agents en 2020 et très peu de compétences opérationnelles.

## 3. Une amélioration déterminante du fonctionnement des services opérationnels

Les reprises de compétences ont été synonymes de développement des services publics au service des Trinitaires. En plus des mutualisations possibles, la commune peut désormais appréhender les politiques publiques de la sphère éducative comme un tout, en forme de continuum.

Cela permet de mieux individualiser les prises en charge des enfants, notamment sur les transitions crèche / école. Ces reprises ont aussi permis d'optimiser les relations de la commune avec l'Education nationale.

En effet, la multiplicité des intervenants et des circuits hiérarchiques distincts pouvait créer des injonctions paradoxales et générer des difficultés de fonctionnement. Il n'y avait pas non plus de passerelles évidentes entre services lorsque l'un ou l'autre était confronté à une situation difficile. Il est désormais courant que les équipes toutes municipales se supplément les unes les autres en fonction des besoins et cette adaptabilité renforcée correspond mieux au profil de la commune.

Une équipe « volante » de personnel diplômé a été créée afin de renforcer en fonction des besoins dans les écoles ou la crèche, et là encore, la démarche de mutualisation permet d'offrir des solutions qui n'existaient pas auparavant.

Enfin, la commune a relancé une maison des jeunes très active, axée sur les priorités fixées par la commune. Cette relance a permis de multiplier les arrivées de jeunes trinitaires au sein de la maison des jeunes.

Pour la petite enfance, la commune prévoit de déposer un dossier auprès de la CAF afin de réaliser une nouvelle extension de la crèche et d'améliorer son fonctionnement thermique. La commune a créé 13 places de crèches en 2023 grâce à des travaux et des réorganisations internes et il sera possible d'optimiser avec de nouvelles places créées.

En 2020, la commune disposait de 49 places pour les trinitaires et 57 places au total. En 2023, elle disposait de 65 places pour les Trinitaires et ce nombre pourrait être porté à 68 places en 2025. La reprise en gestion directe permet désormais de mieux répondre aux besoins des Trinitaires.

#### Le renforcement des services publics du champ de l'Education et la Jeunesse

- Création d'un relais petite enfance Trinitaire ouvert tous les jours à La Trinité,
- Trois fois plus de places pour les séjours ski et autres séjours,
- Renforcement de l'activité de la maison des jeunes,
- Extension des horaires périscolaires,
- Création d'un guichet unique Famille à La Trinité,
- Création de 13 places de crèches, soit 20% de hausse du nombre de places,
- Création d'un bassin d'apprentissage communal au palais des sports de La Trinité pour la natation.

## 6. Une situation RH désormais stabilisée avec plus de 300 agents

### 1. Portrait de la collectivité

La collectivité comprend :

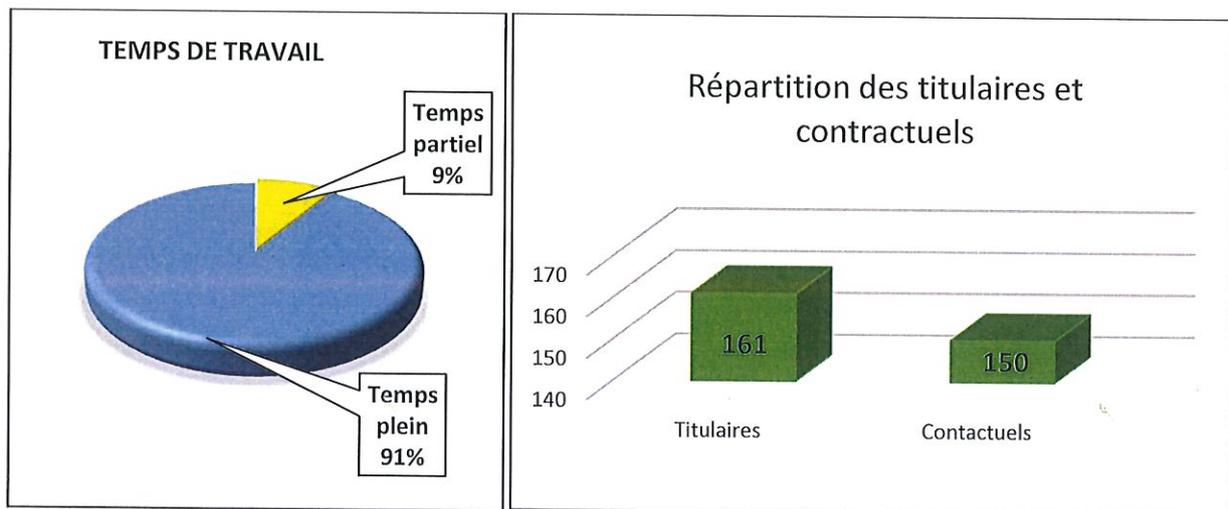
- 311 agents, dont 214 femmes et 97 hommes. L'âge moyen des agents est de 45 ans au 31 décembre 2023 contre 47 ans l'année passée.

- 17 cadre A, 38 cadre B et 256 cadre C. Elle a vocation à se renforcer en catégories B dans les années à venir.

Nombre d'agents		A	B	C
Homme	97	4	12	81
Femme	214	13	26	175
Total	311	17	38	256
Homme	31%	24%	32%	32%
Femme	69%	76%	68%	68%
Total	100%	5%	12%	82%

23

Les graphiques ci-dessus et ci-dessous permettent de comprendre la répartition des agents de la commune selon leur statut et selon leur filière. Par exemple, 52 % des agents sont titulaires, soit 161 agents. La majorité des agents sont titulaires. Les reprises de compétences ont engendré une récupération de nombreux contractuels. De la même façon, la filière animation est composée de 71 % de femmes et 29 % d'hommes et représente 26 % des agents communaux quand la filière administrative ne représente que 19 % des agents communaux.



La commune a engagé depuis 2020 une politique ambitieuse de titularisation progressive des agents contractuels afin de sécuriser l'engagement des agents et fidéliser les compétences. 10% des effectifs ont donc été stagiaires et l'enjeu est de poursuivre la sécurisation des agents de la commune afin de réduire la précarité.



## 7. Les recettes de fonctionnement

### 1. Le gel du taux communal de l'impôt foncier après une baisse de 10% en 2023

Aucune hausse d'impôt n'est envisagée après la diminution salutaire du taux communal de 2023 qui a notamment permis de compenser la hausse des bases décidée par l'Etat.

### 2. Une revalorisation des tarifications de certains services publics

La très forte inflation sur le prix des repas vient impacter l'équilibre budgétaire de ce service public qu'il est nécessaire de rétablir. L'inflation à deux chiffres sur les denrées alimentaires et sur l'énergie vient impacter sévèrement les producteurs de repas. Plusieurs collectivités ont dû faire face à des prestataires qui se sont retirés et ont été contraintes de relancer des marchés avec pour conséquences de très fortes hausses qui se sont parfois comptées en euros.

La collectivité n'a cessé de négocier avec son prestataire, comme le permettait le législateur, afin d'ajuster le service et les repas pour limiter cette inflation au maximum dans l'intérêt des usagers, et éviter d'augmenter le prix des repas. Cette situation nécessite d'être réévaluée après trois ans de gel afin de ne pas impacter le contribuable.

En effet, la taxe d'habitation ayant été supprimée, cet équilibre ne serait assuré et compensé que par les propriétaires contribuables si les tarifs restaient inchangés. Une revalorisation en deçà de l'inflation du prix du repas des cantines scolaires est donc envisagée à compter de la prochaine rentrée scolaire en septembre 2024.

Les autres tarifications font aussi l'objet d'études préalables.

### 3. Une hausse des recettes usagers et des subventions de fonctionnement

L'intégration des compétences opérationnelles de la petite enfance et des sports va mécaniquement générer une hausse des produits de service sur le budget car ces recettes étaient auparavant perçues par le syndicat Val de Banquière. Les subventions de fonctionnement vont aussi augmenter fortement pour les mêmes raisons.

### 4. L'intégration d'un quartier de la commune dans la géographie prioritaire

Le travail mené depuis 3 ans et porté par les seules ressources communales pour amplifier la réussite éducative des Trinitaires et le rempart républicain trinitaire va désormais pouvoir être soutenu par l'Etat en raison de la réintégration au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'un quartier de la commune en géographie prioritaire. Cette reconnaissance vient soutenir la commune qui faisait déjà face à une porosité avec les quartiers prioritaires d'autres communes qui l'entourent et verra ainsi ses services publics et son action renforcés. Cela permettra à la commune d'obtenir des subventions supplémentaires et des emprunts à taux préférentiel pour soutenir ses investissements.

## 8. Le budget annexe des caveaux

Le budget annexe cimetière 2024 s'élèvera en fonctionnement à 170 000 €, avec une charge RH de 0,5 ETP et des frais relatifs à l'entretien des caveaux et à l'autofinancement. Ce budget est équilibré avec la vente des caveaux. Le budget d'investissement s'élève à 110 000 € et concerne l'acquisition des caveaux par les Trinitaires à la commune.

## TROISIEME PARTIE : PREPARER LA TRINITE DE DEMAIN AVEC SERENITE ET ANTICIPATION

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20240207-DEL1\_ROB-DE



# 1. La commune poursuit son désendettement progressif malgré des investissements soutenus

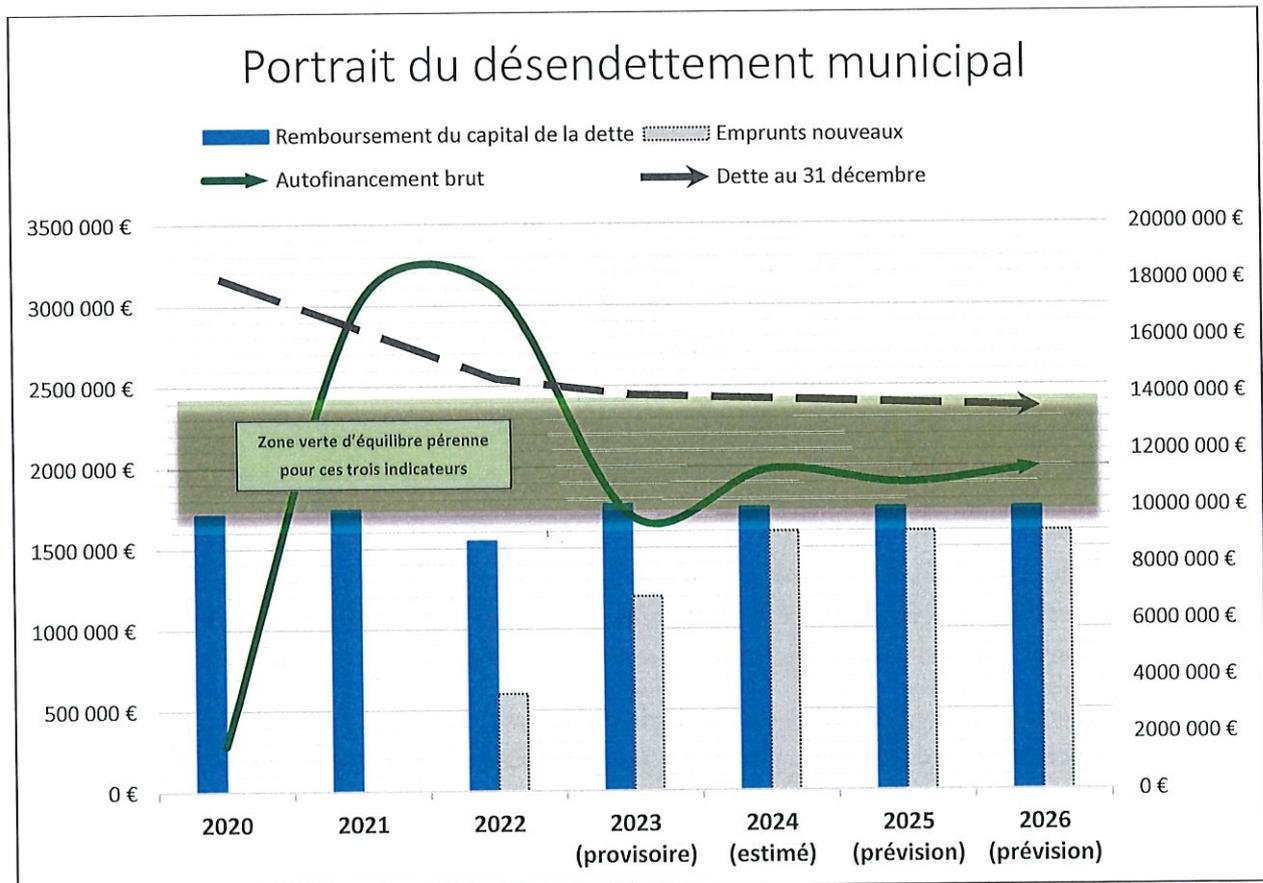
## 1. Les charges d'intérêts de la dette

La renégociation de l'emprunt toxique en janvier 2022 produit un plein effet en 2023. Fruit d'un important travail de dialogue et de conviction sur le dernier trimestre 2021, la renégociation n'a pu être possible que par la réalisation de toutes les mesures prises par ailleurs : le redressement des finances dès la fin 2021, les efforts considérables de transparence budgétaire et la signature d'un contrat d'engagement partenarial fin 2021. La renégociation a permis d'obtenir un taux fixe à 1,17 % en remplacement de taux variables, indexés sur l'euribor et l'inflation, qui auraient très largement dépassé les 10 % en 2023. La commune réalise ainsi une économie très importante de plusieurs dizaines de milliers d'euros sur son budget de fonctionnement dès 2023 et pour les années à venir.

28

## 2. Une approche pluriannuelle et planifiée du désendettement

Afin de maintenir la bonne santé financière de la commune et consolider des investissements raisonnables et sécurisés, les différentes courbes de l'endettement global, du remboursement annuel de la dette, des nouveaux emprunts et de l'autofinancement, doivent « serpenter » à l'intérieur du « tunnel » vert représenté ci-dessous. Tant que ces ratios restent dans ce tunnel vert, ils sont libres de serpenter en fonction de la réalisation du plan pluriannuel d'investissement qui doit nécessairement s'ajuster en fonction de multiples contraintes exogènes et de moyen terme.



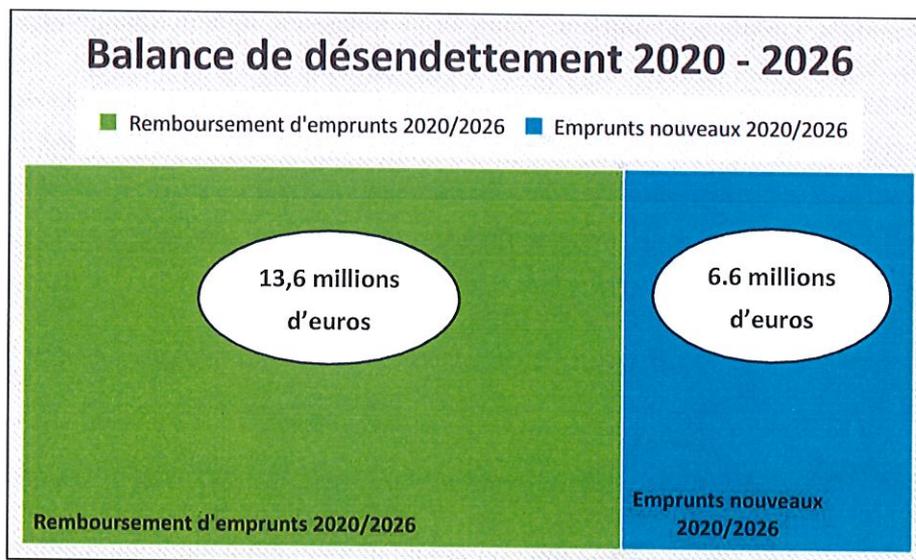
L'intérêt de cette planification pluriannuelle des emprunts permet aussi de lisser sur le long terme un endettement raisonnable et régulier et de réduire l'impact de la variabilité des taux. De façon lissée, les taux sur 10 ans peuvent ainsi se fondre dans l'ensemble des emprunts réalisés. De ce fait, la commune se retrouve moins exposée. Elle peut ainsi sereinement s'engager sur ses projets en allant chaque année négocier les emprunts au meilleur taux sans être fragile si ces négociations ne sont pas concluantes.

Les grands bouleversements opérés entre 2020 et 2022 afin de remettre la commune dans une situation acceptable se voient nettement sur le graphique ci-dessous. Les marqueurs de la zone verte pour la commune de La Trinité, dont le budget annuel va s'établir autour de 21 millions d'euros sont les suivants :

- Faire fluctuer son endettement entre 10 et 15 millions d'euros en fonction du lancement des projets.
- Faire fluctuer le remboursement de sa dette entre 1,5 et 2 millions d'euros
- Faire fluctuer son autofinancement brut entre 2 et 2,5 millions d'euros
- Contracter de nouveaux emprunts entre 1 et 2 millions d'euros en fonction du lancement des projets

29

Comme le montre le graphique ci-dessus, la commune a réussi à faire deux années blanches de tout nouvel emprunt afin de créer un « choc de désendettement » (-3.6 millions d'euros) et a procédé en plus au remboursement intégral de sa ligne de trésorerie d'1,6 million d'euros. Elle a ensuite contracté un nouvel emprunt en 2022 tout en poursuivant son désendettement puisqu'elle a remboursé 1,7 million d'euros et n'a emprunté que 0,8 million d'euros. Idem en 2023, la commune a remboursé 1,6 million d'euros et n'a emprunté qu'1,2 million d'euros.



Cette stratégie de désendettement et de définition du cadre du champ des possibles pour la commune est appliquée à la lettre depuis 2020. Ces trois premières années ont permis à la commune de s'approcher de la zone verte indiquée ci-dessus. Il s'agit désormais d'y rester.

Le graphique sur la balance du désendettement montre ce que la commune prévoit de rembourser sur le mandat 2020/2026 et les nouveaux emprunts prévus. D'un point de vue strictement financier, la commune se sera enrichie de 7 millions d'euros entre 2020 et 2026, sans compter les nouvelles constructions patrimoniales.

Dans le cadre de la reprise de compétences la commune a par ailleurs récupéré 1,4 million d'euros de patrimoine, dont les locaux de l'ancien Bureau Information Jeunesse devenu France Services, les locaux de la Galipette, le local place de la République et un des locaux du Vert Passage.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune a déjà remboursé plus de 8 millions d'euros et ne s'est endettée que de 2 millions d'euros : la balance est d'ores et déjà positive de 6 millions d'euros. L'essentiel de l'effort a été fait.

L'année 2023 marque la première année d'un cycle d'apaisement qui vise à inscrire la commune dans ce temps long en respectant les marqueurs de la zone verte explicités plus haut. Pour préserver la santé financière retrouvée de la commune et la consolider, il conviendra à l'avenir de veiller à rester dans ce cadrage budgétaire matérialisé par cette zone verte. Selon les années et le plan pluriannuel d'investissement, il y aura obligatoirement des oscillations mais celles-ci doivent s'inscrire dans le schéma exposé pour bien faire.

Dernier point, le fait que le budget communal passe de 10 à 21 millions d'euros en fonctionnement et à plus de 8 millions d'euros en investissement rend aussi son endettement beaucoup plus supportable s'il se situe entre 10 et 15 millions d'euros. Alors que la commune était endettée à hauteur de 140%, elle n'est plus endettée qu'à hauteur de 70%.

Cette stratégie globale conjuguée à la discipline budgétaire mise en place a permis d'atteindre les objectifs fixés en 2020 d'un retour à l'équilibre naturel en 2024.

## 2. Poursuivre la programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse pour améliorer les services publics aux Trinitaires

### 1. Une hausse continue et progressive des travaux de bâtiments publics

L'année 2023 est une année de bascule. En effet, alors que le remboursement des investissements était devenu le principal poste budgétaire en dépenses d'investissement, la commune s'étant astreinte à rembourser sa dette et limiter ses investissements pour ne pas se réendetter, l'année 2023 marque une inversion de tendance. Si la commune poursuit le remboursement de sa dette, ses investissements sont désormais supérieurs à ce remboursement. Cela s'explique par un effort très soutenu en matière de subventions d'investissement.

En 2023, ce sont près de 2,2 millions d'euros qui ont été investis en travaux et constructions, dans les écoles et les bâtiments publics. Cet effort permet de remettre à niveau en faveur des usagers la qualité des bâtiments, notamment dans les écoles. Les jeux de la plupart des écoles étaient vieillissants et avaient souvent plus de 20 ans. Ils ont par exemple été changés intégralement dans plusieurs écoles et l'effort se poursuit en 2024.



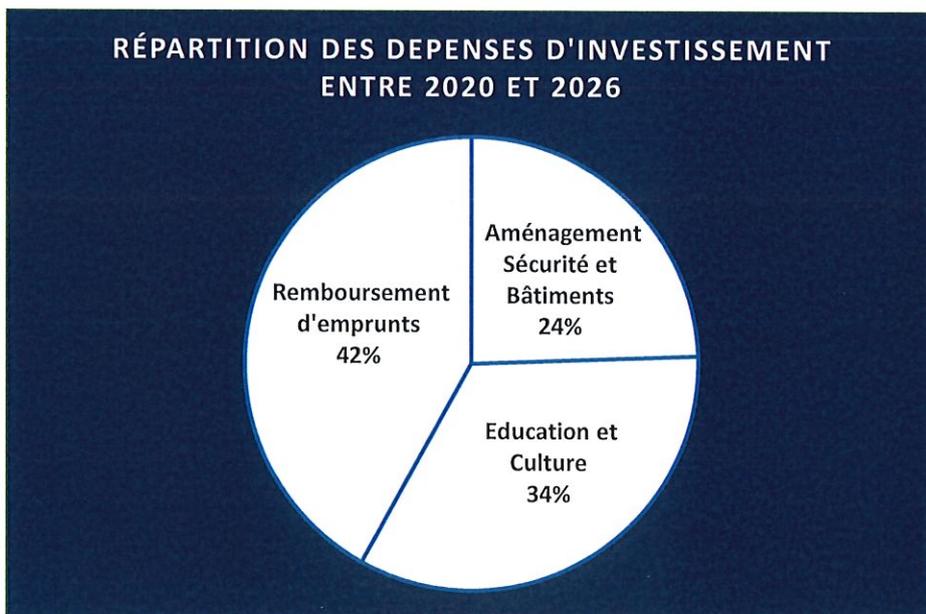
A ce stade, la commune a déjà obtenu 2,5 millions d’euros d’accord de financement sur les projets qu’elle porte en direct et ce sont près de 2,5 millions d’euros qui sont en cours d’instruction en 2024, principalement pour le financement des travaux des écoles, de la crèche et de la salle culturelle et de festivités.

D’autres demandes sont envisagées pour optimiser les plans de financement de chaque projet engagé. La dynamique d’investissement se poursuivra en 2024, année durant laquelle les travaux et constructions représenteront plus de 60% du budget d’investissement par rapport au remboursement d’emprunts tout en préservant l’équilibre de la section d’investissement.

## 1. Poursuivre le plan pluriannuel d’investissement qui prévoit plus de 30 millions d’euros afin de moderniser et améliorer les services publics

31

Le graphique ci-après montre la répartition thématique des investissements sur 6 ans. Nécessairement, la programmation prévisionnelle s’ajuste mais les équilibres restent sensiblement les mêmes. La part des remboursements d’emprunts reste importante avec plus de 40% des dépenses, soit plus de 14 millions d’euros en y ajoutant le remboursement de la ligne de trésorerie d’1,6 million d’euros, désormais réalisé.



Investissements 2020-2026	Montant
Aménagements Sécurité et Bâtiments	7.3 M€
Education et Culture	10.1 M€
Remboursement d'emprunts	12.6€
Total	30 M€

En 2024, les principaux investissements prévus sont :

- la poursuite de l’investissement pour la salle culturelle et de festivités et le lancement du chantier,
- la modernisation et la rénovation thermique de l’îlot Eau vive/Lepeltier,
- l’extension de la crèche et sa rénovation thermique,
- l’installation de nouveaux jeux d’enfants dans les parcs et écoles, et les travaux dans les écoles,
- la poursuite de la remise à niveau des bâtiments publics,
- la rénovation thermique de la gendarmerie,
- l’amélioration du dispositif de vidéo protection et des équipements de sécurité de la police,
- la rénovation du mobilier intérieur de la médiathèque.
- Installation de deux poteaux d’éclairage au stade et renouvellement du mobilier de terrain pour conformité

Les travaux relatifs à la rénovation de la crèche seront inscrits au budget 2024 mais ne seront réalisés que si la commune obtient 80% de financement sollicité auprès de la CAF.

### 3. Un cycle d'investissement structuré, soutenable financièrement et exemplaire pour la transition énergétique

Le plan pluriannuel d'investissement s'articule sur la nécessité d'ajuster la réalisation des investissements en fonction des subventions obtenues ou possibles à obtenir. La situation de la commune et son passé récent exigent d'avoir une visibilité en la matière. Ainsi, les différents investissements réalisés depuis 3 ans ont systématiquement fait l'objet de demandes de subvention et n'ont été démarrés qu'avec l'assurance d'obtenir des financements.

Un agent directement rattaché à la direction générale des services est spécifiquement en charge de la recherche, de la concrétisation des demandes et de la liquidation et suivi des financements obtenus.

Le maintien d'une forte capacité d'autofinancement est une condition du maintien d'une capacité d'emprunt et d'une crédibilité sur les subventions.

Au regard des diagnostics thermiques réalisés, les investissements réalisés par la commune concrétisent de fortes économies de fonctionnement, notamment en matière énergétique. Cette donnée est particulièrement patente car elle permet des économies de plus de 110 000€ et contribue à l'amélioration financière et productive de la commune.

D'un point de vue environnemental, la commune de La Trinité, avec les investissements prévus en 2024 et réalisés en 2023, va économiser plus de 100 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de la consommation annuelle de chauffage de deux écoles. Elle sera ainsi en mesure d'atteindre concrètement dès 2025/2026 les objectifs fixés par les accords de Paris et pour lequel la France s'est engagée à réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

En tous domaines, la ville de La Trinité agit avec comme boussole l'idéal républicain, qui s'incarne concrètement dans des politiques communales au service de l'épanouissement des Trinitaires à tous les âges de la vie.

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 006-210601498-20240207-DEL1\_ROB-DE